

# Règlement GTA 2022

## Choisissez votre sport

Une seule inscription de 10€ permet de participer à l'ensemble des événements avec la possibilité de vous inscrire en ligne en sélectionnant les épreuves auxquelles vous souhaitez participer, la plupart des animations permettent une inscription sur place, voir les règlements par épreuve.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. Les participants s'engagent à le respecter. En cas de non-respect de ce règlement la responsabilité de l'association ne peut être engagée. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation. L'organisation pourra adapter ce règlement en fonction des mesures sanitaires, elle communiquera alors ces modifications aux participants dans les plus brefs délais.

**1) Association :** la Grande Traversée de l'Argonne, qui se déroule du 25 au 29 mai 2022, est un événement de l'association Argonne Pôle Naturel Régional organisé avec plusieurs partenaires ([cf. Les partenaires](#)).

**2) Inscription GTA :** le montant de l'inscription est de 10 euros, elle comprend les ravitaillements et lots souvenirs de la GTA. Inscription gratuite pour les moins de 18 ans. Les participants mineurs de plus de 12 ans non accompagnés à la date de l'épreuve devront fournir une autorisation parentale.

**3) Événements et règlement spécifique :** Argonne-PNR propose aux participants des sentiers sur lesquels elle organise des animations ou met en avant des animations organisées par d'autres structures pendant un certain laps de temps. L'association participe également à améliorer les conditions d'utilisations des parcours pendant ce même laps de temps (balisage, entretien...). Le point de départ de la traversée de l'édition 2022 est à Boulton-aux-Bois et l'arrivée à Beaulieu-en-Argonne.

- **3.1 La Traversée libre du 26 au 29 mai de Boulton-aux-Bois à Beaulieu-en-Argonne :** Profitez librement d'environ 100 km de parcours balisé. L'événement n'étant pas une épreuve sportive encadrée les participants sont en autonomie. L'association proposera néanmoins de l'aide et des conseils, dans la mesure de ses moyens et disponibilités, via son site internet et le numéro de téléphone suivant : 06 33 47 02 71. Trace GPX sur inscription, [carte interactive sur le site de l'événement](#).
- **3.2 Le RAID Argonne le 25 mai autour de Châtel-Chéhéry :** VTT, tir-à-l'arc, course d'orientation, canoë et bien d'autres activités. Règlement spécifique, événement réservé aux jeunes, nous contacter.
- **3.3 Le Trail chronométré le 28 mai de Boulton-aux-Bois à Châtel-Chéhéry :** 30,3 et 13,6 km à travers la forêt d'Argonne. Inscription valide uniquement avec un certificat médical datant de moins d'un an ou pour les personnes titulaires d'une Licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlétisme (en cours de validité à la date de la manifestation). Nous déclinons toutes responsabilités en l'absence

de ce document. Inscription sur place possible dans la limite des places disponibles, navettes disponibles uniquement avec l'inscription en ligne avant le 15 mai. Départ des navettes de Châtel-Chéhéry à 8h pour le 30 km et 9h pour le 13 km. Lots pour les trois premiers homme et femme sur chaque parcours.

- **3.4 La Marche Nordique le 28 mai de Varennes-en-Argonne à Châtel-Chéhéry** : 12 km en forêt au départ de la place de l'église à Varennes-en-Argonne. Départ groupé à 10h. Inscription sur place possible dans la limite des places disponibles, navettes disponibles sur Châtel-Chéhéry uniquement avec l'inscription en ligne avant le 15 mai.
- **3.5 Le Gravel le 29 mai, boucles au départ de Beaulieu-en-Argonne** : 50 et 100 km de parcours traversant les paysages remarquables de l'Argonne. Départ groupé à 8h, départ possible de 7h30 à 9h pour profiter des ravitaillements. Gravel, VTT et équivalents électriques acceptés. Point de nettoyage vélo à l'arrivée. Inscription sur place possible dans la limite des places disponibles dès 7H00 avec remise des parcours. La clôture des inscriptions informatiques est fixée au **Vendredi 27 Mai 2022** à minuit, vous recevrez la trace GPX environ 48 Heures avant le départ via l'adresse mail d'inscription ainsi qu'un numéro de contact.
- **3.6 L'Argonnaise VTT le 29 mai, boucles au départ de Beaulieu-en-Argonne** : 25 et 45 km de parcours en forêt. Compte tenu du dénivelé moyen et des parcours le 45 km constitue un défi sportif. Point de nettoyage vélo à l'arrivée.
- **3.7 L'Argonnaise rando le 29 mai, boucles au départ de Beaulieu-en-Argonne** : 7, 12 et 20 km de parcours en forêt.
- **3.8 Les Animations les 28 et 29 mai sur Châtel-Chéhéry et Beaulieu-en-Argonne** : profitez avec ou sans inscription des animations : musique, barbecue, manège pour les enfants et bien d'autres activités.

**4) Code de la route** : les participants sont tenus de respecter le code de la route et les règlements propres à chaque circuit traversé sur l'ensemble des parcours ; particulièrement lorsqu'ils traversent des villages, routes ou sentiers ouverts à la circulation. Des signaleurs et un affichage spécifique seront présents à certaines intersections, notamment pour le Trail et le Gravel.

**5) Ravitaillement** : l'ensemble des événements se déroule sous le principe du format libre en autonomie (autosuffisance-alimentaire). Restauration et buvette payante seront présents le midi à Châtel-Chéhéry le 28 mai et à Beaulieu-en-Argonne le 29 mai. Des ravitaillements inclus avec l'inscription sont prévus pour :

- Le Trail 30 km, collation à l'arrivée, 1 ravitaillement sur le parcours.
- Le Trail 13,6 km, collation à l'arrivée.
- La Marche Nordique, collation à l'arrivée.
- Le Gravel 53 km, collation au départ et à l'arrivée, 2 ravitaillements sur le parcours.
- Le Gravel 103 km, collation au départ et à l'arrivée, 3 ravitaillements sur le parcours.
- La Rando 7 km, collation au départ et à l'arrivée, 1 ravitaillement sur le parcours.
- La Rando 12 km, collation au départ et à l'arrivée, 2 ravitaillements sur le parcours.
- La Rando 20 km, collation au départ et à l'arrivée, 3 ravitaillements sur le parcours.
- Le VTT 25 km, collation au départ et à l'arrivée, 2 ravitaillements sur le parcours.
- Le VTT 45 km, collation au départ et à l'arrivée, 3 ravitaillements sur le parcours.

**6) Charte du participant :** Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre participant (jusqu'à l'arrivée des secours).

**7) Recommandations et sécurité :** il est recommandé de ne pas pratiquer une activité sportive seul et d'avertir son entourage des dates et lieux de sa participation. Il est également recommandé de prévoir une trousse de secours et de se prémunir contre les tiques (tire-tique, vérifier rapidement la présence de tique sur le corps...). Il est de la responsabilité de chaque participant de s'équiper de son propre matériel de protection et de réparation selon l'épreuve réalisée (casque de vélo ...).

**8) Environnement / écoresponsabilité : les participants s'engagent à l'objectif zéro déchet de l'événement** (le déchet que je produis je le ramène avec moi ou le dépose dans l'un des points de collecte). Des poubelles prévues à cet effet seront disponibles au niveau des ravitaillements et de l'arrivée. L'organisation s'engage à réduire au mieux l'impact de l'événement et idéalement de calculer son empreinte écologique. **Plusieurs Environnements Naturels Sensibles et espaces naturels seront traversés, merci de respecter au mieux la nature, sa faune et sa flore selon la réglementation propre à chaque site.** Sans obligation, mais afin d'améliorer l'impact écologique il serait souhaitable que chaque participant apporte son bidon pour les ravitaillements.

**9) Assurance et recours :** l'association est assurée pour l'organisation de cet événement. Il est recommandé aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ». La sécurité civile sera présente pour encadrer les épreuves Trail, marche nordique, VTT, Gravel et randonnée. La participation aux événements se fait sous l'entière responsabilité des participants avec renonciation à tous recours contre l'association Argonne-PNR en cas de dommages et séquelles durant et après leur participation (défaillance physique, maladies liées aux tiques...). Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

**10) Droit à l'image :** Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux événements, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires pendant une période de 10 ans. Sur demande écrite (courrier, mail...) l'association n'utilisera pas les images des participants qui en font la demande.

**11) Annulation et remboursement :** L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure (intempéries...). Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve également le droit de modifier le parcours. En cas d'annulation l'organisation pourra procéder au report des épreuves à une date ultérieure. En cas d'annulation les participants pourront solliciter un remboursement.

## Association Argonne-PNR

 [www.argonne-pnr.fr](http://www.argonne-pnr.fr)  
 [avenirargonne@argonne-pnr.fr](mailto:avenirargonne@argonne-pnr.fr)  
 16 rue Thiers - 55120 Clermont-en-Argonne  
 06 33 47 02 71

